

Invitation pour l'assermentation

Le collège des bourgmestre et échevins a l'honneur de vous inviter à l'assermentation en tant que membre du conseil communal de la commune de Sandweiler conformément à l'article 6 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, qui aura lieu :

le jeudi, 27 juillet 2023 à 17h30 dans les localités de la mairie de Sandweiler.

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **aise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **le jeudi 27 juillet 2023 à 18h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Tableau de préséance - Approbation
3. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal – Approbation
4. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire
5. Questions des conseillers et du public

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
La bourgmestre, **Le secrétaire communal,**

